

vivre **MIEUX**

LE MAG'
DES FAMILLES

Provence-Alpes-Côte d'Azur

**CES BIENS
QUI EXPLOSENT
LE BUDGET**

**PLACE À L'ACTION
PETITES,
MAIS TRÈS SOLIDAIRES**

**DES PROJETS
ET DES HOMMES**

EDITORIAL



Logement, accès au numérique, énergie : notre dossier se concentre sur ces dépenses dites « contraintes », prélevées automatiquement par contrat, et difficilement renégociables à court terme. Lorsque leur part est élevée, il est compliqué de faire face à d'autres dépenses tout aussi essentielles mais que l'on peut plus rapidement réduire, comme l'alimentation, le transport, la culture, les loisirs, etc. Or les dépenses contraintes ont flambé. Et la crise du Covid, puis la guerre en Ukraine, ont encore fait progresser les coûts de l'énergie. Nos associations sur le terrain multiplient les actions pour aider les familles à gérer leur budget, à s'y retrouver dans la jungle des tarifs déréglementés de l'électricité, à s'alimenter sainement sans que cela leur coûte plus cher. En France, des politiques sociales nous protègent mieux qu'ailleurs des aléas de l'économie. Mais elles sont insuffisantes ou mises à mal. Par exemple, avec la dématérialisation, l'accès aux administrations est de plus en plus compliqué. Et si on a d'abord pensé que l'illettrisme numérique était réservé aux personnes âgées, on découvre que tout le monde se perd dans le maquis de la numérisation, y compris les jeunes ! Là aussi notre fédération intervient, et a même été dépassée par le succès de son plan « solidarité numérique ». L'objectif était d'ouvrir une centaine de points de médiation numérique en 2021, mais la demande a été si forte que nous en avons ouvert 150, et 200 sont prévus en 2022. Ces dispositifs coûtent cher, en formation, en investissement matériel et sont financés en partie par des subventions d'entreprises privées. Ne serait-ce pas à l'Etat plutôt qu'au secteur associatif et/ou privé de garantir l'accès de tous à cette administration dématérialisée ? Ce printemps, des échéances électorales importantes vont concerner notre pays. L'engagement, la responsabilité, la citoyenneté sont des valeurs fortes de notre Mouvement, elles nous invitent, en votant, à faire vivre et à renforcer notre démocratie, modèle si fragile en cette période si fortement agitée sur la scène internationale.

Dominique Marmier,
Président de Familles Rurales, fédération nationale

SOMMAIRE

DOSSIER :

- P. 3 Ces biens qui explosent le budget
- Faut-il revaloriser le salaire minimum interprofessionnel de croissance (SMIC) ?
 - Pour un plan Marshall de la médiation numérique
 - Logement : des lois jamais respectées
 - Énergie : un plan d'envergure nécessaire
- P. 8 PLACE À L'ACTION
- P. 10 CE QU'EN PENSENT LES JEUNES
- P. 11 BIEN MANGER DEVIENT UN LUXE

LA DYNAMO :

- P. 12 • Sylvie Le Calvez, éternelle optimiste
- P. 13 • Préserver la biodiversité du Morvan
- P. 14 • Le succès d'une Maison d'Économie Solidaire

Directeur de publication : Dominique Marmier
Directeur de la rédaction : Guillaume Rodelet
Rédactrice en chef : Niki Vouzas
Ont également contribué à ce numéro :
Marina Julienne (journaliste)
Mise en page : Françoise Barbier
Crédit photos : Adobe Stock
Dépôt légal : à parution

Impression : Imprimerie Vincent
32 avenue Thérèse Voisin
37042 TOURS CEDEX 1
Imprimé sur papier PEFC
Trimestriel - Numéro 17



Familles Rurales
Fédération nationale
7 cité d'Antin - 75009 PARIS
Tél. : 01 44 91 88 88 / Fax : 01 44 91 88 89
vivremieux@famillesrurales.org - www.famillesrurales.org

Familles Rurales est une association loi 1901, reconnue d'utilité publique, ne relevant d'aucune sensibilité politique, syndicale ou confessionnelle, agréée et habilitée par de nombreux ministères. Le Mouvement regroupe 121 000 familles adhérentes, 1 850 associations locales, 25 000 bénévoles et 17 000 salariés.

CES BIENS QUI EXPLOSENT LE BUDGET

Loyer, abonnement internet, cantine, électricité : une grande partie des dépenses des ménages sont dites « pré-engagées » ou « contraintes » c'est-à-dire qu'elles sont prélevées automatiquement par contrat, et difficilement renégociables à court terme. Lorsque leur part est élevée, il est difficile de faire face à d'autres dépenses tout aussi essentielles : alimentation, transport, habillement, etc. Sans compter le budget culture et loisirs, qui, bien que vital à l'épanouissement de chacun, est le premier à être supprimé. Pourtant, des politiques publiques peuvent être menées pour contrôler l'envolée des prix et garantir l'accès de tous à ces différents biens essentiels.

Dans le budget des ménages, les dépenses contraintes ne cessent de grimper. Une étude publiée par France-stratégie en 2021 montre que depuis 2001, leur part est passée de 27 % à 32 % du total. Pour les plus pauvres, la part de ces dépenses atteint 68 % (soit 896 euros par mois), contre 40 % pour un couple avec deux enfants en catégorie moyenne (soit 1466 euros par mois), ou 22 % pour les hauts revenus (soit 1647 euros par mois). Les célibataires sont ceux qui font face à des dépenses pré-engagées les plus élevées.

LOGEMENT : LA DÉPENSE PRINCIPALE

Sans surprise, le poste qui pèse le plus lourd est celui du logement. En moyenne, ces dépenses pré-engagées sont composées à 70 % de dépenses pour le loyer, les charges, et les remboursements d'emprunts.

« Jusqu'à la fin des années 1990, le revenu disponible par ménage évoluait au même rythme que le prix des logements, commente Pierre Concialdi, éco-

nomiste à l'Institut de recherches économiques et sociales (IRES). Avec la spéculation immobilière, leur prix a augmenté de 129 % entre 2000 et 2019, bien plus vite que le revenu des ménages (+ 36 %) ». Après la crise de 2008, ils se sont stabilisés à un niveau élevé, et à Paris leur prix a augmenté depuis 2,5 fois plus vite que le revenu moyen ! « Dans le même temps, les aides de l'Etat n'ont cessé de diminuer, souligne P. Concialdi. Elles représentaient 23,3 % du montant total des loyers avant 2017, contre 20,6 % aujourd'hui ». A la suite du confinement décidé en mars 2020, environ un tiers des actifs a vu ses revenus d'activité baisser. Mais par rapport aux autres pays européens, la France s'est singularisée en ne prenant aucune mesure spécifique pour les locataires ou les propriétaires, reprend P. Concialdi. La Fondation Abbé Pierre relève que « depuis 1984, l'effort public pour le logement n'a jamais été aussi faible ». Entre la baisse des Aides Personnalisées au Logement (APL) et la réduction des moyens accordés aux HLM, ce sont 15 milliards d'euros qui ont été ôtés aux plus modestes !

Enfin, le nombre de constructions dans le parc social a reculé, et sur les 60 000 logements étudiants promis par le candidat E. Macron, seuls 30 000 seront produits à la fin du quinquennat. Résultat, selon la Fondation Abbé Pierre, un « noyau dur » de 4,1 millions de personnes mal-logées subsiste, dont 300 000 sans-domicile, un chiffre qui a doublé en dix ans.

NUMERIQUE : UNE DÉMATÉRIALISATION À MARCHE FORCÉE

Avec 6 % environ des dépenses pré-engagées, le poste lié aux abonnements de téléphonie et d'internet est moindre, mais indispensable. Selon une enquête menée par Opinion Way en 2020, le budget consacré aux nouvelles technologies varie de 225 euros annuels à 705 euros. 71 % des ménages aux revenus les plus faibles (- de 1000 euros par mois), considèrent que c'est un budget « contraint », 29 % y voient un budget « plaisir ». Les proportions sont inverses pour ceux qui gagnent plus de 3500 euros, 68 % le considérant comme un budget « plaisir ».

Mais personne ne peut se passer d'une connexion internet. La dématérialisation (le fait de migrer des documents papiers aux documents numérisés) des services publics était une promesse électorale du candidat E. Macron, qui s'était engagé à ce qu'elle soit complète en 2022, avec un objectif de réduction des dépenses publiques de 3 % du PIB, soit plus de 60 milliards d'euros.

Selon l'Observatoire de la qualité des démarches administratives, 212 des 250 formalités recensées comme « essentielles à la vie quotidienne des Français » peuvent désormais être effectuées en ligne. Remplir sa feuille d'impôts, payer ses taxes, inscrire ses enfants à l'école, demander des aides sociales : il n'est pas rare que la seule option soit désormais de passer par internet, les effectifs aux guichets ou dans les permanences téléphoniques ayant été sévèrement restreints ;

Or, pour la deuxième fois depuis 2019, la Défenseure des droits critique une dématérialisation qui complexifie souvent les démarches et éloigne encore davantage du service public les usagers ayant des difficultés avec le numérique, parce que leur zone est mal couverte, qu'ils n'ont pas accès aux équipements, qu'ils ont du mal à s'en servir, ou qu'ils maîtrisent mal la langue française.

Déjà, ce sont plus de 37 % des français qui jugent les relations avec l'administration plus compliquées (19 % estiment qu'elles sont moins compliquées). Et que dire des 10 % de ceux qui n'ont même pas une adresse mail ? et des 22 % qui n'ont chez eux ni ordinateur ni tablette ? De nombreuses personnes en « détresse numérique » sont ainsi privées de services de première nécessité et freinées dans leurs démarches pour retrouver plus de stabilité.

Différentes associations s'en préoccupent, comme « Emmaüs connect », qui propose des recharges prépayées téléphonie et internet à un prix inférieur de 40 % au prix du marché et des accompagnements à l'usage des services en ligne. Au niveau national, 4000 conseillers numériques ont été embauchés pour aider les gens quelque soit leur âge et leur diplôme, à s'y retrouver dans cette jungle des services numérisés.

Mais cela n'empêche pas le commerce florissant d'entreprises qui, moyennant finances, gèrent les relations de nombreux usagers avec la CAF, le service des cartes grises, la MDPH...

ENERGIE : UNE FLAMBÉE DES PRIX

Quant au prix de l'énergie, il a flambé. Selon l'Insee, entre décembre 2020 et octobre 2021, la hausse a été de 41 % pour le gaz, de 21 % pour les carburants et de 3 % pour l'électricité. En octobre 2021, chaque ménage a dépensé en moyenne 36 euros de plus qu'en novembre 2019 pour ses dépenses mensuelles d'énergie. Avec de fortes disparités selon que les ménages vivent en ville ou à la campagne. En deux ans, la facture énergétique a grimpé en moyenne de 43 euros dans les communes rurales, de 37 euros dans les villes moyennes, de 32 euros dans les grandes villes. En comparant par rapport à décembre 2020, mois à partir duquel les prix et les consommations sont repartis nettement à la hausse, le surcoût des dépenses d'énergie atteint 64 euros par ménage.

Comment l'expliquer ? Principalement par une demande plus forte que prévue, lors de la reprise qui a suivie la crise du Covid. « La tension sur le gaz naturel est aussi liée au fait que les centrales au gaz émettent trois fois moins de CO₂ que les centrales à charbon, ce qui en fait une énergie de transition très demandée au niveau mondial, explique Stéphanie Truquin, économiste à la fédération Familles Rurales. La hausse des prix de l'électricité, elle, s'explique aussi par l'arrêt de plusieurs centrales nucléaires, et par le report de la mise en service de l'EPR de Flamanville.

« L'ouverture des marchés de l'énergie en 2007 n'a pas profité aux consommateurs, poursuit S. Truquin. L'objectif de la libéralisation des marchés était d'apporter de la concurrence. S'il y a bien aujourd'hui de nombreux fournisseurs d'énergie, le monopole d'EDF en tant que producteur d'électricité reste quasi inchangé et la production est encore très largement nucléaire (70 %) ».

Dans ces conditions, quelles solutions envisager pour garantir malgré tout un accès à ces biens essentiels ? La crise du logement, celle de l'énergie, ne se résoudront pas d'elles-mêmes, et sans action volontariste l'accès aux services publics ne s'améliorera pas non plus. Plus que jamais les choix des politiques publiques conditionneront la qualité de vie que toute famille est en droit d'attendre, dans un pays riche.

TÉMOIGNAGES

FAUT-IL REVALORISER LE SALAIRE MINIMUM INTERPROFESSIONNEL DE CROISSANCE (SMIC) ?

POUR

Pierre Concialdi, chercheur à l'Institut de recherches économiques et sociales (IRES)

« Pour couvrir les besoins d'un célibataire à un niveau minimum décent, il faut selon l'Observatoire national de la pauvreté et de l'exclusion sociale (ONPES) un salaire supérieur de 25 % au Smic. L'écart est de 40 % pour un couple avec deux enfants où les deux adultes sont à temps plein. La précarité de l'emploi n'explique donc pas ce déficit de revenus.

La faiblesse du Smic tient à sa sous-indexation chronique par rapport à la croissance. Pourtant, le groupe d'experts ne cesse de préconiser la suppression de cette indexation minimale. Sans indexation depuis 10 ans, le Smic serait inférieur de 200 euros à son niveau actuel.

Pour compenser ce manque, les experts officiels préconisent de développer l'assistanat salarial avec une prime fiscale (la prime d'activité), ce qui revient à faire financer leur revenu d'activité par les salariés eux-mêmes, à travers des impôts majoritairement régressifs, comme la TVA ou la taxe sur les carburants (TICPE).

Sortir de cette impasse est pourtant possible économiquement. Avec une productivité comparable, le coût horaire du salaire minimum en Allemagne est supérieur de 15% au coût français et cet écart devrait passer à plus de 35% en octobre 2022 avec la hausse de plus de 20% confirmée le 21 janvier dernier par le ministre du travail. La trajectoire est la même au Royaume-Uni.

A rebours de ses voisins, la France s'enferme dans une stratégie de basse productivité, avec un déclassement massif des salariés qualifiés et des salariés moins qualifiés relégués toujours plus loin dans la file d'attente du chômage. Le gâchis est à la fois économique et social. »

CONTRE

Gilbert Cette, Président du groupe d'experts sur le Smic.

« D'abord, il est faux de dire, comme cela est souvent fait, que le Smic n'a pas augmenté ces dernières années. Il est automatiquement indexé sur l'inflation et sur la moitié des gains de pouvoir d'achat d'un index salarial. Il augmente chaque année, et le salaire minimum français est l'un des plus élevés comparé à d'autres pays développés.

Le principal risque, si l'on augmente le Smic, c'est de détruire des emplois. Et des emplois de personnes souvent peu formées et fragiles. En Espagne, selon une étude approfondie, l'augmentation de 22 % du salaire minimum décidée par le gouvernement de Pedro Sanchez en 2019 aurait détruit en un an entre 90 000 et 180 000 emplois sur un total d'environ 18 millions.

Or, il apparaît que les deux principaux facteurs responsables de la pauvreté sont :

- 1/ Le faible nombre d'heures travaillées par les personnes dans cette situation ;
- 2/ Leur situation familiale : les femmes célibataires élevant seules des enfants sont sur-représentées dans la pauvreté. Donc la solution pour réduire la pauvreté, c'est d'abord de créer des emplois et de réduire les situations de temps partiel non choisi. C'est ensuite de renforcer le Smic par certaines prestations ciblées comme la prime d'activité : un dispositif qui prend en compte la situation familiale et dont la charge n'incombe pas aux entreprises.

Le plus important à mon sens est d'améliorer la situation des plus pauvres. Dans cet objectif, relever la prime d'activité est plus efficace qu'augmenter le Smic ».



Pascal Plantard
est professeur à l'université
Rennes 2, anthropologue
et directeur du réseau de
recherches M@rsouin,
sur les usages des
technologies.



LOGEMENT : DES LOIS JAMAIS RESPECTÉES

S'il est un domaine dans lequel le parlement a légiféré, c'est bien celui du logement. Mais ces textes pavés de bonnes intentions ne sont quasiment jamais suivi d'effets.

Porte-parole de l'association Droit au logement (DAL), qu'il a créé en 1990, Jean-Baptiste Eyraud est amer : « *en 30 ans, nous avons obtenu de nombreuses lois... qui ne sont pas respectées faute de contrôles et de sanctions* ».

En 1995 la Cour d'appel de Paris autorise le DAL et ses 180 occupants d'un immeuble de la rue du Dragon (Paris 6) à rester dans les lieux, mentionnant que « *Le droit au logement est un droit fondamental et un objectif de valeur constitutionnelle* ». Très attendue, la loi du 13 décembre 2000 relative à la solidarité et au renouvellement urbain (SRU) instaure le droit à un logement décent et stipule que les communes qui n'atteignent pas 20 % de logements locatifs sociaux doivent payer une contribution et s'engager dans un plan de rattrapage. Mais beaucoup préfèrent payer une amende plutôt que de construire ces logements... A la suite de la mobilisation des Enfants de Don Quichotte (200 tentes installées le long du canal Saint-Martin à Paris), la loi du 5 mars 2007 institue le Droit au Logement Opposable (loi DALO), désigne l'État garant de ce droit et stipule que les « *demandeurs prioritaires* » pourront présenter un recours administratif.

Las... Selon la Cour des comptes ce droit reste limité. Fin 2015, 40 % des ménages reconnus prioritaires en 2014 attendaient toujours un logement.

Nouvelle avancée législative en 2014, la loi Alur est censée réguler les loyers là où le marché locatif est tendu. Sa mise en application dépendait de la présence d'un observatoire des loyers, et d'un arrêté fixant les loyers de référence. En vigueur pendant un temps à Paris et à Lille, l'arrêté est invalidé suite à une faille légale...

En novembre 2018, la loi Elan (Evolution du Logement, de l'Aménagement et du Numérique), vise à construire plus, mieux et moins cher. Elle relance aussi l'application de la loi Alur : les villes volontaires peuvent rétablir l'encadrement des loyers à titre expérimental sur une période de 5 ans. Mais aucune instance n'est chargée de le faire respecter... « *En Allemagne, la ville de Berlin a voté une mesure similaire, et récupéré 60 millions d'euros auprès des propriétaires fraudeurs dès la première année* », relève JB Eyraud.

La liste des mesures réclamées par les associations ne cesse donc de s'allonger : revaloriser les APL, réinjecter dans le secteur les 15 milliards d'euros qui ont été supprimés par l'État, limiter la spéculation immobilière, etc.

« *Le problème c'est que le mal logement a gagné toutes les métropoles, souligne JB Eyraud. Et la spéculation profite autant aux collectivités publiques qu'aux propriétaires. Seuls les citoyens peuvent faire bouger les choses.* »

Dans cette optique, un « *Housing acting day* » pour le logement est organisé le 28 mars dans les principales villes d'Europe.

<https://www.droitaulogement.org/tag/housing-action-day/>

Pourquoi contestez-vous cette notion d'une fracture numérique ?

C'est un concept bien trop simpliste, qui tend à faire croire qu'il y aurait d'un côté les inclus du numérique, les jeunes notamment, et de l'autre les exclus qui n'ont pas accès à internet et/ou ne savent pas s'en servir : les pauvres et les personnes âgées. Or le tableau est beaucoup plus nuancé. Par exemple, pour les plus jeunes, être connecté H24 sur les réseaux sociaux ou les jeux en ligne n'entraîne pas de capacité particulière à maîtriser le numérique pour des usages professionnels ou scolaires. Pourtant le mythe des « digital natives » continue de circuler. Inversement, un grand nombre de personnes âgées avaient commencé à payer leurs impôts en ligne, avant de saturer face à la multiplication des services dématérialisés. Entre ces deux extrêmes, nos données de 2019 – antérieures au Covid-19, donc – montraient qu'un quart des enseignants était acculturé aux technologies numériques, qu'une moitié en faisait un usage simple, et qu'un quart n'en faisait pas (ou très peu) usage. Bien sur, ces

données ont évolué depuis la crise du Covid, et avec un accompagnement et une formation adéquate, les personnes s'adaptent. Mais l'aisance dépend du capital social et culturel de chacun. Sur les 13 millions de personnes qui se déclarent en difficulté avec le numérique (enquête Crédoc) seuls 3 millions à 4 millions sont véritablement exclus, près de 10 millions sont mal à l'aise avec certains usages.

La dématérialisation est-elle trop rapide ?

La dématérialisation, cela n'existe pas, il faut en parler au pluriel. Certains sites, comme celui des impôts, sont plutôt faciles d'accès, bien conçus. D'autres, comme le service des cartes grises, sont catastrophiques. Ceux de la CAF, de la MDPH, des services qui s'adressent justement aux plus démunis, sont également compliqués d'utilisation. A tel point que des sociétés privées font payer les usagers pour faire leurs démarches en ligne à leur place ! Globalement cette dématérialisation a été trop rapide, elle a été faite à marche forcée, et conçue par des cadres

supérieurs pour des urbains. D'autres pays, les pays scandinaves notamment, ont simplifié leur administration en même temps qu'ils numérisaient les services, ce qui a permis un vrai gain de temps pour les usagers..

Quelles sont les solutions ?

L'état a recruté cette année 4000 conseillers numériques pour répondre à l'urgence, face au désarroi de millions de personnes incapables d'utiliser les services en ligne. Mais l'erreur a été de recruter des précaires pour encadrer des précaires ! Médiateur numérique, c'est un vrai métier. C'est un cadre B, avec un niveau Bac + 2 ou Bac + 3, et une formation sur le domaine social et sur le numérique. Il faut aussi former les agents d'accueil à la médiation numérique et repenser l'organisation de certaines administrations. Ne pas seulement transposer les formalités « papier » en formalités numériques et ne pas oublier de laisser des permanences humaines et/ou téléphoniques, pour garder un lien avec les usagers.

ENERGIE : UN PLAN D'ENVERGURE NÉCESSAIRE

Stéphanie Truquin, économiste à la Fédération Familles Rurales

Alors que les prix de l'énergie flambent, Familles Rurales demande différentes mesures, de court et de long terme, pour permettre à chacun de se chauffer correctement.

Les mesures prises par l'Etat suffiront-elles à enrayer la hausse des prix de l'énergie ?

La période pré-électorale a joué en faveur du consommateur, et différentes mesures prises par le gouvernement ont permis de limiter la hausse. L'Etat a choisi de geler le prix du gaz jusqu'au 30 juin 2022, et de limiter à 4 % la hausse des tarifs réglementés d'électricité, mais ces mesures ne bénéficient pas aux consommateurs ayant opté pour un tarif libre (soit 35 % des consommateurs pour l'électricité, et 72 % pour le gaz). Ces mesures d'urgences sont nécessaires, mais elles ne suffisent pas à régler le problème à long terme.

Dans ce contexte, quelles sont les demandes de Familles Rurales ?

Pour l'électricité, qui est un bien de première nécessité, nous demandons à ce que la TVA ne dépasse pas 5,5 % sur la totalité de la facture. Or seul l'abonnement est taxé à ce taux là. La consommation est taxée à 20 %, et par ailleurs la TVA s'applique sur d'autres postes déjà taxés !

Nous demandons aussi à ce que le tarif réglementé soit conservé pour l'électricité, sachant que pour le gaz il va être supprimé au 1^{er} juillet 2023.

Or on voit bien, avec la crise que nous traversons, que ce tarif permet à l'Etat de protéger le consommateur en cas de forte hausse des prix.

Par ailleurs nous souhaitons que le chèque énergie, qui est aujourd'hui de 47 à 267 euros selon les foyers (+ 100 euros de bonus cette année), soit calculé en fonction des revenus du foyer et du poids des dépenses contraintes dans le budget des ménages. Il faudrait également intégrer dans ce chèque un montant pour les carburants.

Enfin, nous demandons d'engager un plan d'envergure pour favoriser la rénovation globale des logements en milieu rural (changement de chaudière, isolation etc.). Pour une majorité de ménages, malgré les aides actuelles, le reste à charge reste trop élevé et entraîne un renoncement à la transition écologique. Cette mesure de fonds permettra de traiter les problèmes de factures d'énergie à la source.

Quels conseils donnez-vous aux consommateurs pour réduire leurs factures d'énergie ?

En cette période de troubles sur les marchés de l'énergie, nous conseillons de surveiller l'évolution des prix, de vérifier qu'il a une offre adaptée à sa situation. Un site officiel du médiateur national de l'énergie (<https://comparateur-offres.energie-info.fr/compte/profil>) très bien fait, permet à chacun de repérer, en fonction de son profil, quelles sont les meilleures offres du marché.

Pour l'électricité, ceux qui avaient quitté le tarif réglementé ont tout intérêt à y revenir.

Et bien sûr il faut limiter sa consommation, sachant que chaque degré en moins dans la maison permet d'économiser 7 % sur sa facture. Pour cela il y a des gestes basiques à respecter : mettre en veille les appareils, isoler les portes et fenêtres, etc...

PETITES,

MAIS TRÈS SOLIDAIRES

Des associations de petite taille animées uniquement par des bénévoles agissent concrètement en Bretagne pour aider les familles à maîtriser leur budget vêtements et jouets.

Très investis, les membres de ces associations ont su transformer un principe d'économie circulaire en action de grande solidarité.

LE MOTEUR DU PROJET : FACILITER LA VIE DES PLOËRMELAIS

L'association de Ploërmel dans le Morbihan organise cinq bourses solidaires par an depuis 2003. Le principe est simple, mais efficace : les familles laissent en dépôt leurs objets d'occasion et la quinzaine de bénévoles se chargent de la vente. Chacun y trouve son compte : les donateurs ont l'assurance que leurs biens auront une seconde vie, les acheteurs peuvent s'équiper à tout petit prix et les bénévoles partagent un moment convivial qui enchante les familles du territoire. Les ventes se déroulent dans une salle de la maison des

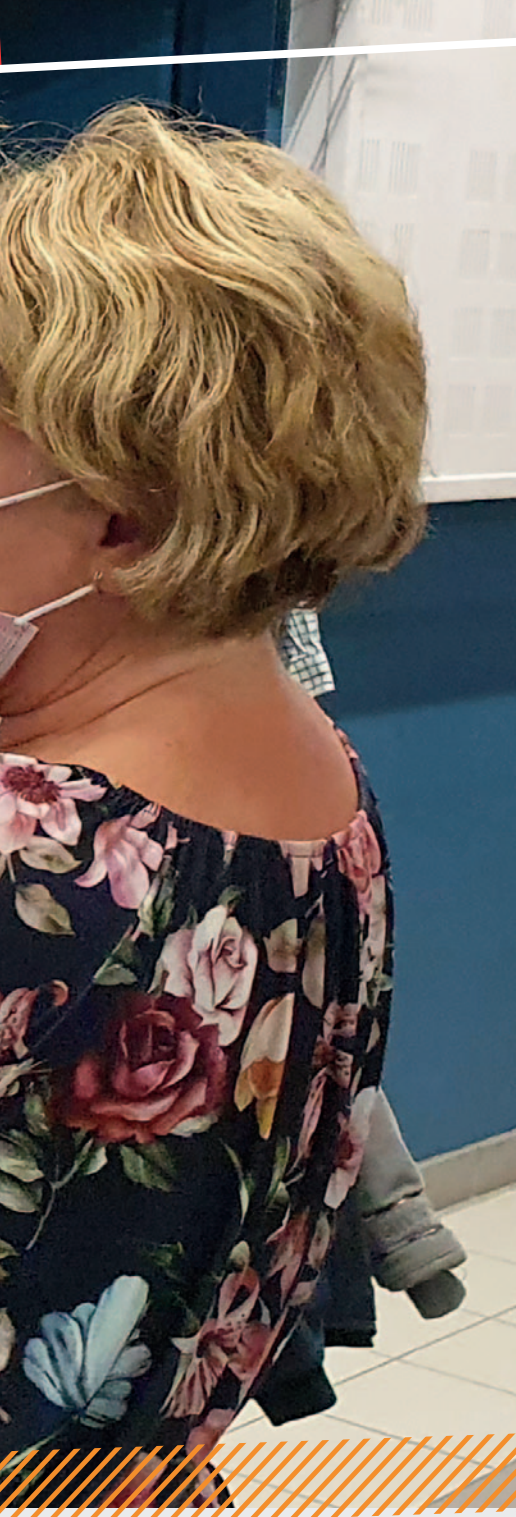
Solidarités mise à disposition par la mairie de Ploërmel habituellement en mars, avril, septembre, octobre et novembre.

À SAINT-RENAN, UNE FORMULE QUI FAIT DU BIEN

Dans le Finistère, l'association de Saint-Renan porte des initiatives similaires depuis les années 60. Historiquement, ses bénévoles œuvrent pour l'accès aux vêtements et aux jouets à moindre coût. Les bourses permettent d'acheter des biens de seconde main de qualité, mais pas que... Ces actions font plusieurs fois du bien au budget et à la solidarité ! En effet, l'association permet à chacun de vendre ses objets, les

bénéfices des actions sont reversés aux structures caritatives locales et il n'est pas rare que des familles fassent don de leurs invendus. C'est la Ty Frip Boutik de Familles Rurales de Plouarzel, qui partage les mêmes valeurs de solidarité et de développement durable, qui a été choisie pour bénéficier de cette générosité.

Trois fois par an, les bénévoles de Saint-Renan s'occupent de tout : tri, présentation des articles, vente, retour des invendus, répartitions des recettes, etc. Ils donnent rendez-vous aux familles lors des vacances d'automne et de printemps, et à la rentrée de septembre.



COMMANDES PARTAGÉES, UNE ASTUCE ÉCONOMIQUE POUR LES MÉNAGES

L'association Familles Rurales de la Côte Lorry-Mardigny en Moselle met en place depuis bientôt 30 ans, des services de coordination d'achats groupés de fuel sur le secteur Lorry-Madigny, Marieulles Vezon, Fey et Arry. L'association travaille avec un réseau de fournisseurs pour proposer des prix amoindris aux familles adhérentes des communes.

L'initiative a été amorcée dans un contexte où l'utilisation du fuel comme combustible de chauffage se diffusait dans les ménages. Les tarifs étaient alors fluctuants, pouvant engendrer des coûts importants. Face à cela, l'association Familles Rurales de la Côte Lorry-Madigny a souhaité mettre en place l'achat de groupe, afin de permettre aux familles en difficulté de bénéficier d'un tarif plus avantageux. En effet, l'achat individuel étant moins intéressant pour des fournisseurs, les prix fixés seront plus élevés que lors d'un achat collectif. Les familles ont la possibilité de régler en plusieurs fois leur achat de fuel pour réduire au maximum la charge occasionnée sur leur budget.

À ce jour l'association recense 80 familles bénéficiaires sur le territoire d'implantation.

Les commandes sont passées plusieurs fois dans l'année. L'association se tient au fait du marché et initie en fonction, une communication auprès de ses familles adhérentes. Les personnes qui souhaitent participer à la commande spécifient la quantité individuelle de fuel qu'elles souhaitent acheter. L'association s'occupe alors de contacter ses fournisseurs pour lancer un appel d'offre, à l'issue duquel un fournisseur entreprendra la prise en charge de la commande et la livraison auprès des foyers.

De nombreuses actions économiques sont mises en place par des associations locales pour faciliter l'accès aux biens de première nécessité des familles, retrouvez-les près chez vous : Webdesfamilles.fr

Association Familles Rurales de la Côte Lorry-Mardigny
assodelacote@orange.fr



CONSOMMATEUR INFORMÉ : FAMILLE AVISÉE !

Trois veilleurs, rattachés par leur association locale à Familles Rurales, fédération Nord, relèvent chaque trimestre les prix des produits figurant dans le panier élaboré par la fédération nationale, en harmonie avec le Plan National Nutrition Santé.

Ces relevés, faits de façon très rigoureuse, alimentent ainsi la base de données qui permet d'établir l'observatoire des prix. L'analyse de celui-ci fait l'objet de publications et de communications qui sont largement reprises dans les médias.

Toutes les familles ont alors à disposition les

informations pertinentes pour faire leurs achats de façon éclairée.

Après les campagnes de communication de la fédération du Nord, de nombreux bénévoles se sont proposés pour renforcer l'équipe des veilleurs. Leur motivation est d'agir pour veiller et mesurer le prix du panier afin de mieux défendre le pouvoir d'achat des français.

Contact : Fédération départementale du Nord
fd.nord@famillesrurales.org
Thomas DEMARCO Tél. 06 60 72 79 91



JEUNES :

POUVOIR D'ACHAT EN BAISSÉ

Selon une étude du syndicat étudiant l'UNEF, en 2021, le pouvoir d'achat des jeunes a plongé. Pour eux, le coût de la vie a flambé de 2,5 % sur un an – tandis que l'inflation a atteint 1,2 % en juillet –, soit 247,38 euros de plus à déboursé pour subvenir à ses besoins. Leur budget mensuel s'est ainsi alourdi de 20,61 euros. Le syndicat estime à près de 40 euros « l'argent que les étudiant(e)s ont perdu chaque année en aides directes depuis l'arrivée au pouvoir d'Emmanuel Macron en 2017, alors que le coût de la vie étudiante a augmenté de plus de 10 % sur la même période ». Verbatim de certains de ces jeunes, étudiants ou non, qui témoignent de leur difficulté à boucler leur budget.

**DAMIEN, 23 ANS,
SALARIÉ, MEMBRE DU CNJ**

« Je vis en colocation avec deux autres personnes à Guissény, dans le Finistère, à une demi-heure de Brest. Cela n'a pas été simple à trouver, les propriétaires sont réticents quand on annonce que l'on va habiter une maison à plusieurs. Mais pour nous c'est intéressant : pour 280 euros par mois nous avons une maison de 115m² et un jardin. Ce qui nous coûte le plus cher, c'est la voiture. Pour aller faire les courses en supermarché, voir un opticien, se rendre au travail on est toujours dépendants de la voiture, et donc du prix du carburant. J'ai la chance que mon travail ne soit qu'à 5 minutes en voiture, du coup j'ai investi dans une trottinette électrique, mais prendre les départementales en hiver, de nuit, en trottinette ce n'est pas idéal... Et mes colocataires ont une demi-heure de trajet, donc pour eux c'est juste impossible ! Le week-end on parvient à utiliser une seule voiture, mais la semaine, chacun a la sienne. En ce qui concerne l'alimentation, on a essayé au début d'acheter en vrac, d'aller chez les producteurs locaux. Mais cela prend du temps, et cela coûte plus cher. Nous sommes revenu au rythme des courses une fois par semaine en grande surface.

Quant au budget téléphonie et numérique, il varie vraiment selon les opérateurs. Le problème c'est que la qualité des connexions varie également ! Donc on n'hésite pas à changer, à passer de l'un à l'autre, jusqu'à trouver le bon rapport qualité/prix. »

**AMÉLIE, 19 ANS,
ÉTUDIANTE EN ÉCOLE D'ARCHITECTURE**

« J'ai un appartement à Paris financé par mes parents, je paie 700 euros de loyer, dont 200 sont pris en charge par les APL (Aide personnalisée au logement). L'an prochain je vais chercher une colocation, pour payer moins cher. Mais le poste de dépenses qui me pèse le plus, c'est le transport. J'essaie d'aller régulièrement dans ma famille, près de Metz, mais les prix des billets SNCF sont excessifs : de 20 à 100 euros pour un même trajet, selon que vous le prenez le train le lundi en pleine journée ou le vendredi soir. Bien sûr, avec mes études, je ne peux y aller que le week-end ou pendant les vacances scolaires, quand le prix des billets est le plus élevé. J'ai bien acheté une carte d'abonnement* spécifique pour les jeunes qui me coûte 80 euros par mois ! Mais je n'ai jamais les billets à très bas prix qu'ils nous font miroiter... Et je crois que je ne suis pas la seule à protester.

Pour les repas, il y a le Crous qui est intégré dans l'école, mais à 3,40 le repas quand on est pas boursier (1 euro si on est boursier) il est moins cher de manger à domicile. Je mange peu de viande, pour des questions de goût et de prix, donc je suis plutôt dans des repas type « étudiants » ! »

*TGV Max, rebaptisée « Max Jeunes »

**MARINA, 25 ANS,
SALARIÉE ET TERMINE SES ÉTUDES EN SCIENCES
DE L'ÉDUCATION, MEMBRE DU CNJ**

« J'habite à Caen, en colocation avec deux autres personnes, pour la convivialité. Mais si je devais me loger seule, j'aurais du mal, et surtout je ne pourrais plus mettre d'argent de côté. Alors que là je viens d'acheter une petite voiture d'occasion grâce à mon épargne. Ce qui coûte cher je trouve, ce sont d'abord les assurances. Je ne m'en rendais pas compte car jusqu'à cette année mes parents prenaient en charge mes assurances voiture et logement. Ils ne m'aident plus financièrement, et donc je découvre un certain nombre de charges que j'ignorais. La voiture, je ne peux pas m'en passer, car je travaille en milieu rural. Donc je sens évidemment la hausse du prix du carburant. Par ailleurs, je trouve que l'alimentation a beaucoup augmenté. C'est devenu difficile de bien se nourrir. Pendant un moment j'ai essayé d'acheter plus de produits en vrac, de consommer local, mais j'ai arrêté, et je retourne au supermarché. Sur le marché, les produits frais restent abordables, et ça me choque moins de payer un bon fromage un peu cher, que d'acheter en vrac des pâtes que je vais payer plus cher qu'en paquet ! Même si je sais qu'en fait le prix plus élevé est lié à une meilleure qualité du produit. »

BIEN MANGER DEVIENT UN LUXE

**NADIA ZIANE, DIRECTRICE JURIDIQUE,
SECTEUR CONSOMMATION À LA FÉDÉRATION FAMILLES RURALES**

Depuis 2019, les prix des fruits et légumes se sont envolés. Familles Rurales demande un « chèque fruits et légumes » pour que les familles les plus précaires ne renoncent pas à manger sainement, et puissent ainsi préserver leur santé.

Avec l'inflation, il devient difficile de s'alimenter correctement ?

Cela fait 15 ans que nous suivons l'évolution des prix des produits d'alimentation de grande consommation. Or selon les résultats de notre observatoire 2021, le prix des fruits et légumes a augmenté de 9 % depuis 2019. Une famille de 4 personnes qui souhaite s'alimenter en respectant les recommandations du Plan national nutrition santé (PNNS) devrait y consacrer chaque mois entre 450€ (panier premiers prix avec une moindre variété de produits) et 1148€ (panier composé de produits bio avec une plus grande variété de produits) ce qui représente entre 36 % et 93 % d'un SMIC net mensuel avant impôt (1237,51€). Et en Outre-mer les prix s'envolent, puisque le même panier de produits y coûte près de 50 % plus cher qu'en métropole ! Il atteint 1068€ en conventionnel et 1719€ en bio ! Or l'alimentation constitue souvent la variable d'ajustement du budget des ménages les moins favorisés.

Pourquoi est-ce si important de manger sainement ?

Cela permet de se préserver d'un certain nombre de maladies, notamment des maladies cardiovasculaires et du diabète. 17 % de nos concitoyens sont en situation d'obésité, 4 millions de personnes souffrent de maladies cardiovasculaires et 3,2 millions de diabète. Pour soigner ces deux seules dernières pathologies dont il est

scientifiquement établi que notre alimentation joue potentiellement un rôle dans leur développement, l'assurance maladie a dépensé 21 milliards d'euros rien qu'en 2017 !

Quelles sont les propositions de Familles Rurales ?

Dans un premier temps, nous demandons une mesure d'urgence : que l'Etat fasse un chèque mensuel de 37,50 euros par personne aux six millions de ménages qui disposent des revenus les plus modestes, afin qu'ils puissent préserver leur santé en mangeant correctement. Cette somme correspond au tiers de notre panier le moins cher, et coûterait 5,8 millions d'euros annuel, à comparer aux 21 milliards d'euros dépensés par l'assurance maladie pour les pathologies citées plus haut.

Mais nous appelons également les pouvoirs publics à développer une politique beaucoup plus ambitieuse pour promouvoir une alimentation saine et accessible à tous. Même des personnes ayant les moyens de s'alimenter correctement ne le font pas, car elles n'ont pas conscience des bienfaits réels pour leur santé. 94 % des enfants et 75 % des adultes ne mangent toujours pas 5 fruits et légumes recommandés par jour ! Il est urgent de repenser les campagnes d'information à destination des familles sur ce sujet.

Dans le réseau, nombreuses sont les associations qui ont mis en place des actions pour promouvoir une alimentation saine, sensibiliser à l'agriculture biologique, à l'équilibre alimentaire, apprendre à trier ses déchets, etc. Mais il manque une campagne nationale d'envergure sur ce sujet.

DES PROJETS ET DES HOMMES

PORTRAIT

SYLVIE LE CALVEZ, ÉTERNELLE OPTIMISTE



Le magazine *Village* fête ses 30 ans avec une nouvelle formule.

Sa fondatrice Sylvie Le Calvez fait le pari de la qualité et défie le pessimisme ambiant.

Alors que la crise de la presse bat son plein, que les fermetures de kiosques se multiplient, et que les prix du papier s'envolent, Sylvie Le Calvez a décidé de lancer une nouvelle formule du magazine qu'elle a fondé il y a 30 ans : un papier de meilleure qualité, plus de pages et plus de reportages, un prix un peu plus élevé aussi... mais il semblerait que rien n'effraie cette femme joviale de 60 ans, toujours prête à relever de nouveaux défis !

Ses parents ont une petite exploitation de polyculture-élevage dans l'Orne, et elle suit d'abord des études agricoles avec l'idée avant-gardiste de faire de la vente directe de produits de la ferme. Mais l'époque n'est pas encore aux circuits-courts ! Elle bifurque vers des études de communication, travaille à Ouest-France puis dans une agence de communication où elle suit les thématiques environnementales. Elle s'interroge aussi sur l'avenir de la ferme de ses parents. Le terme « désertification » est alors dans toutes les bouches. « *Je me disais qu'il fallait sortir de ce discours misérabiliste sur l'exode rural, montrer comment sur place les gens se prenaient en main. Et j'ai réalisé qu'il n'existait aucune publication indépendante traitant du monde rural !* ». A 28 ans, avec Claire Lelièvre, une amie associée de la première heure, elles récupèrent 2000 francs et lancent « L'Acteur rural ».

C'est dans un petit bâtiment perdu au fond d'un champ et chauffé par un unique poêle que l'aventure démarre. La publication prend son envol deux ans plus tard, grâce à la rencontre du directeur d'un titre, *Village Magazine*, qui leur cède le nom pour un euro symbolique. Elles réorientent le trimestriel qui rendra compte de la diversité des situations du monde rural, du dynamisme que l'on peut trouver dans certains villages, même s'il n'est pas question d'occulter des problématiques comme les déserts médicaux, les campagnes vieillissantes, etc.

Aujourd'hui, *Village Magazine* tire à 20 000 exemplaires, mais l'équilibre financier est précaire. « *Sans l'engagement d'une équipe de journalistes militants du développement local, nous n'aurions pas résisté à la crise du Covid. Quasiment tous les événements (séminaires, colloques, formations) que nous organisons ou animions, et qui assuraient 40 % de notre chiffre d'affaires, ont été supprimés* ».

Elle même ne peut plus se salarier. Désormais directrice de la rédaction bénévole, elle enseigne par ailleurs à l'université de Caen. Mais reste optimiste : « *La campagne est un magnifique lieu d'expérimentation. Je crois beaucoup à la possibilité d'agir et de sortir du fatalisme* ».



LE PROJET

PRÉSERVER LA BIODIVERSITÉ DU MORVAN

Des pins douglas à perte de vue et en rang serrés, là où autrefois se mêlaient chênes, hêtres, charmes, bouleaux, et châtaigniers... Le groupement forestier du Chat sauvage veut valoriser les parcelles en maintenant la biodiversité et la qualité des paysages.

C'est pour éviter que tout le massif du Morvan ne soit envahi par les résineux que Frédéric Beaucher a participé à la création, en 2015, du Groupement forestier du Chat sauvage. Les sociétaires ne sont pas propriétaires de parcelles en particulier, ils détiennent des parts (200 euros minimum) qui correspondent à leur apport, le groupement restant propriétaire de la totalité des parcelles. 600 sociétaires ont déjà rejoint le groupement, qui ambitionne de racheter au total environ 500 hectares, grâce au démarchage auprès des petits propriétaires locaux. Depuis sa création, 120 hectares ont été acquis et les premières coupes ont pu être faites cette année.

« Environ 50 % du massif du Morvan est déjà planté avec des résineux, dont le Douglas, un arbre à croissance rapide, facile à utiliser en extérieur comme en intérieur, raconte Frédéric Beaucher. Cela a démarré dans les années 60, et cela s'est aggravé dans les années 90. Avec ces plantations, le sol s'appauvrit considérablement ».

Le groupement préserve donc les parcelles où il reste des feuillus. Pour l'entretien de la forêt, il procède à des coupes, mais sans être obnubilé par la rentabilité économique des terres, en veillant à garder des arbres de tous âges et de toutes espèces. Ensuite, le bois est vendu et transformé dans un rayon de 30 km autour de la zone de coupe, pas plus. « Nous ne ferons jamais de coupe rase sur nos parcelles, au contraire des exploitants qui mettent les sols à nu pour replanter ensuite les arbres en ligne aussi serrées que pour un champ de maïs, ce qui leur permet de les abattre facilement, poursuit F. Beaucher. Ils transposent à la sylviculture les pratiques de l'agriculture intensive, sans tenir compte de l'impact de ces pratiques sur l'environnement, qu'il soit naturel, social ou humain ».

A noter qu'il existe un autre groupement forestier pour la sauvegarde des feuillus du Morvan qui possède environ 300 hectares, sur une autre partie de la forêt. Et qu'un Réseau pour les Alternatives Forestières rassemble tous les groupements existants ou en projets en France.

<https://www.forets-chatsauvage.org/>

<https://www.sauvegarde-forets-morvan.com/>

<https://www.alternativesforestieres.org/-Localiser-le-RAF->





LE SUCCÈS D'UNE MAISON D'ECONOMIE SOLIDAIRE

Mettre l'économie au service des besoins de la société : c'est l'obsession de Rachid Cherfaoui depuis qu'il travaille dans le domaine de l'insertion.
La Maison d'Economie Solidaire qu'il a fondé en 2004 dans le Pays de Bray, en Picardie, emploie aujourd'hui 400 personnes.

Dans le département de l'Oise, la communauté de communes du Pays de Bray rassemble 22 communes sur une région de bocages très particulière, impropre aux grandes cultures, comprenant des tourbières et des zones humides. Une zone peu favorable à l'emploi.

C'est ici à la fin des années 80, après avoir entendu à la radio Michel Rocard lancer le revenu minimum d'insertion (RMI), que Rachid Cherfaoui, alors formateur indépendant à la chambre des métiers d'Amiens, entreprend de dynamiser dans cette zone un bassin de solidarité. Pour trouver du travail à des citoyens écartés de l'emploi, il crée l'association « Pays de Bray emploi » en 1990. Et réoriente dans l'entretien des espaces verts de nombreux ouvriers agricoles.

Une dynamique est lancée. Le service rendu par de premiers salariés en insertion génère des demandes. Et en 1992, une entreprise d'insertion voit le jour, « Chantiers Nature », qui créera plus de 17 emplois temps pleins les deux premières années. Puis l'équipe développe les métiers de service à la personne. Mais pour professionnaliser et pérenniser les emplois, il faut former les individus ! Une structure de formation « Les ateliers et chantiers d'insertion du Pays de Bray » (ACIB) est alors mise en place.

Reste à faire le lien entre ces différentes entités. Un lieu et une organisation commune s'imposent : pour le lieu, le choix est fait de



construire sur la petite commune de la Chapelle-aux-pots une maison - beaucoup plus grande que le besoin immédiat l'exige-, pour ne pas limiter les développements à venir. Fin 2003 le bâtiment est livré. Quant à l'organisation, ce sera une Société coopérative d'intérêt collectif, holding inversée (ce sont les sociétés qui détiennent les titres de la holding) baptisée « Maison d'économie solidaire » (MES), inaugurée l'année suivante. Clients, fournisseurs, collectivités publiques, militants de l'économie solidaire, se retrouvent au sein de cette MES, qui rassemble aujourd'hui plus d'une soixantaine de coopérateurs publics ou privés. Tous sont investis dans un projet commun de développement économique labellisé en 2014 Pôle Territorial de Coopération Economique (PTCE), un des premiers créé en France. Depuis 2004, plusieurs entreprises ont vu le jour, notamment la Recyclerie du Pays de Bray, une entreprise d'éco-construction (Pays de Bray Service), une pépinière d'artisans (La Plass). Près de 400 salariés, 112 équivalents temps plein, dont environ 80 en insertion, sont embauchés sur trois pôles : service à la personne, formation, environnement.

Concrètement, comment les projets se mettent en place ? Un exemple avec la crèche de Bornel-Belle-église « *Au départ, c'est la commune qui nous avait sollicité pour construire cette crèche, explique R.Cherfaoui. Nous avons effectivement une entreprise de construction qui pouvait répondre à ce besoin, mais nous avons également proposé de construire cette crèche sur un terrain géré par la MES (et non par celui pressenti au départ par la commune), pour en devenir ainsi coopérateurs. C'est donc nous qui gérons cette crèche depuis 2018. Avec l'ambition de réunir prochainement dans cet espace d'autres services à la population (personnes âgées notamment) et un lieu dédié au développement de l'économie locale.*

Pour accompagner ce développement de la MES, Rachid Cherfaoui a eu l'idée, dès 2007, de s'entourer de chercheurs en créant l'Institut Godin*, dont il est président. Une petite équipe de chercheurs en sciences économiques et sociales permet de conceptualiser les pratiques, d'évaluer l'impact des projets. Les membres de l'Institut ne travaillent pas seulement pour la MES. Ils facilitent la coopération entre les différents acteurs du

territoire, publics et privés, en leur apportant des méthodes qui manquent particulièrement dans le domaine de l'économie sociale et solidaire. « *Nous avons mis au point des outils qui permettent par exemple de qualifier et d'évaluer les processus collectifs d'innovation*, explique le directeur de l'Institut Godin*, Nicolas Chochoy, *et nous les diffusons aussi en France et à l'étranger* ».

La MES poursuit son développement. Son site « historique » de La chapelle-aux-pots a été transformé en tiers-lieu. Sous le nom de Solidarium, il propose un nouvel espace d'expérimentations solidaires et citoyennes.

Par ailleurs, la MES est au cœur d'« Emergence Beauvaisis », un réseau qui vise à connecter les différents entrepreneurs sociaux et projets d'économie de proximité autour de Beauvais. « *Nous sommes allé consulter tous les acteurs du territoire, avec l'idée de coopérer pour trouver des solutions sur les questions de circuit court, de mobilité, de gestion des déchets, etc...*, raconte R.Cherfaoui. *Je crois à un développement économique accompagné par les collectivités publiques, mais qui parte des citoyens* ».

Plus d'une dizaine de projets ont déjà émergé : un garage solidaire, un chantier d'insertion par le maraîchage, une conciergerie, une légumerie (qui facilite l'approvisionnement pour la restauration collective de légumes locaux préparés), un projet de réemploi de jouets... Rachid Cherfaoui estime qu'une vingtaine d'entreprises pourront ainsi être créées d'ici cinq ans.

« *Il faut expérimenter, faire confiance aux citoyens pour créer une république solidaire et des entreprises qui répondent à leur besoin*, poursuit t-il. *J'estime que notre plus grande réussite à la MES, c'est d'être parvenu à faire travailler ensemble des personnes totalement différentes, de métiers très éloignés les uns des autres, et d'origines diverses, qui ne se croisent habituellement jamais* ».

*Institut Godin : du nom de l'industriel fabriquant de poêles au XIXème siècle qui expérimenta un « familistère », sorte de coopérative visant réduire les écarts entre classes sociales.





**UNE MISSION INDEMNISÉE,
ENRICHISANTE,
PRÈS DE CHEZ TOI?**

CHANGE LA DONNE



**AVEC LE SERVICE CIVIQUE
ET FAMILLES RURALES**



Solidarité, culture,
animation, numérique, écologie :
trouve ta mission !
#ChangeLaDonne



**SERVICE
CIVIQUE**
Une mission pour chacun
au service de tous

**Familles
rurales**
Vivre mieux !